

SYNTHESE PARTICIPATION 2022



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC



PARTAGE TES FLÈCHES

Liste des clubs ayant participé et nombre d'équipes correspondant

	NOM ABREGÉ DU CLUB	Nb d'équipes session 1	Nb d'équipes session 2*	TOTAL
1	ARDIN	24		24
2	GUILERS	10	11	21
3	SARREBOURG	10	8	18
4	MANDUEL	10	6	16
5	THOUARE SUR LOIRE	8	7	15
6	ACHERES	11		11
7	VILLEURBANNE CIE HERACLES	10		10
8	LA FERTE ST AUBIN	9		9
9	ST GERMAIN EN LAYE	8		8
10	SEVERAC LE CHATEAU	7	1	8
11	NIMES	4	4	8
12	AUFFAY	7		7
13	CHAMALIERES	6		6
14	PLÉDRAN	6		6
15	STE JULIE	6		6
16	ESBLY	5		5
17	LUNERAY	5		5
18	VERSON	5		5
19	BARCELONNETTE	4		4
20	LE PORT	4		4
21	LANNION	3		3
22	NOTRE DAME DE GRAVENCHON	3		3
23	VILLENEUVE LA GARENNE	3		3
24	FREHEL	2		2
25	LES SABLES D'OLONNE	2		2
26	SAINTE FOY	2		2
27	NEVERS	1	1	2
28	PAU VERT GALANT	1		1
29	RENNES CIE	1		1
	TOTAL	177	38	215

*Les équipes ne respectant pas les critères de licence de l'archer débutant ont été retirées (19 équipes). Rappel : Pour la session 2, l'archer débutant devait être non-licencié ou licencié à compter du 1/03/2022.

Les équipes récompensées sont identifiées en jaune :

- LES ARCHERS DE L'ODON (Verson) : club tiré au sort (récompense à hauteur de 500 €).

Mise à jour le 12 août 2022

- LES ARCHERS DE L'AUTIZE (Ardin) : plus grand nombre d'équipes inscrites (récompense à hauteur de 1 000 €).
- LES ARCHERS DE KEROUAL (Guilers) : 9 jeunes débutants qui ont pris part aux deux sessions et qui respectaient les critères de licence (récompense à hauteur de 1 000 €).

Répartition des équipes par catégorie d'âge

	Nb d'équipes Découverte Session 1	Nb d'équipes Découverte Session 2	Nb d'équipes "Licenciés" session 2	TOTAL	Nb d'équipes Découverte Session 2 non comptabilisées*
Moins de 12 ans	88	9	8	105	6
13-17ans	44	1	5	50	2
Agés mixtes < 17ans	45	3	12	60	11
TOTAL	177	13	25	215	19

*Equipes Découverte dont l'archer débutant ne respectait pas le critère de licence (non licencié ou licencié à compter du 1/03/2022).